

Envoyé en préfecture le 04/07/2025

Reçu en préfecture le 04/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 032-213201601-20250704-DEL202506009A-BF



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Conseil municipal du 24 juin 2025

PREAMBULE

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRe du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune et présente les principales informations et évolutions du compte financier unique 2024. Elle sera, comme le compte financier unique 2022, disponible sur le site internet de la ville.

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le compte financier unique a vocation à se substituer au 1^{er} janvier 2027 pour l'ensemble des collectivités aux deux comptes financiers existants : le compte administratif qui est établi par la commune et le compte de gestion qui est établi par le comptable public.

L'expérimentation a été ouverte par l'article 242 de la loi de finances pour 2019. L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise celui-ci au plus tard pour les comptes de l'exercice 2026 et pour les entités expérimentatrices comme L'Isle Jourdain, acte qu'elles produiront désormais un CFU à compter de l'exercice 2024 et au-delà.

Pour le mettre en place, deux préalables étaient nécessaires :

- Appliquer le référentiel budgétaire et comptable M57
- Dématérialiser l'ensemble des documents budgétaires (vers la préfecture et vers le comptable).

La candidature de la ville de L'Isle Jourdain a en effet été retenue pour expérimenter ce mode de présentation des comptes dès 2024.

La Ville et le comptable public ont donc produit pour l'exercice 2024, un compte financier unique (CFU).

Le CFU rationalise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime ainsi les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il apporte également une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent ainsi pour ne former plus qu'un seul document.

Le CFU a l'avantage de simplifier les procédures car sa production est totalement dématérialisée.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services financiers de la commune et les services du comptable public.

Les grands principes budgétaires qui régissent le Compte Financier Unique

Comme le Budget Primitif, le Compte Financier Unique est régi par les principes d'annualité, d'unité, d'universalité, de spécialité et d'équilibre.

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Déroulement de la séance au cours de laquelle le Compte Financier est présenté

L'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le Maire peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil Municipal examine et débat du Compte Financier Unique qu'il soumet au vote.

Il doit toutefois se retirer au moment du vote. Il lui est donc interdit de voter son propre CFU.

L'article L 1612-12 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Cette disposition vise à éviter tout blocage dans le cas d'un partage des voix au sein du Conseil Municipal en raison de l'absence du Maire lors du vote du CFU.

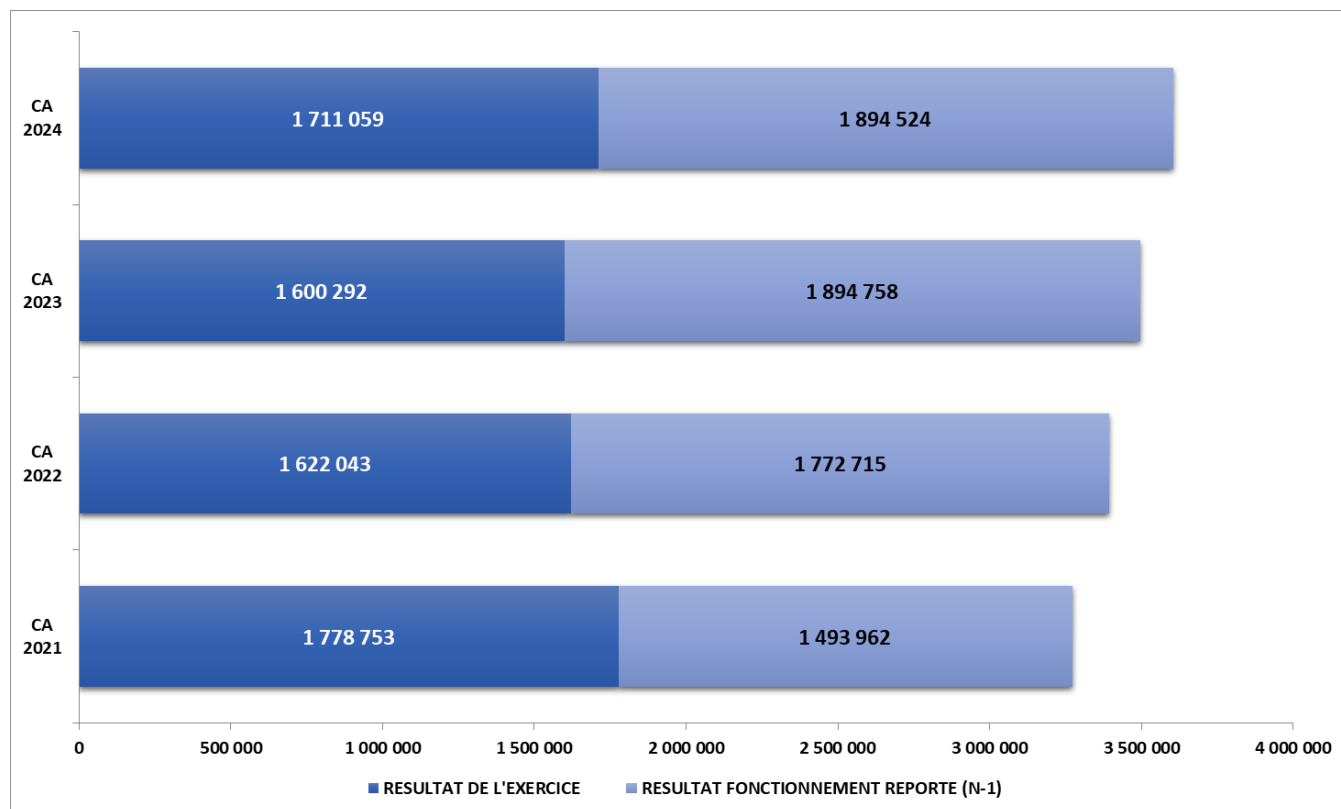
Le Compte Financier Unique doit impérativement être transmis au plus tard le 15 juillet au représentant de l'Etat (contrôle de la légalité) avec :

- La délibération en constatant l'adoption,
- L'état des restes à réaliser en investissement (dépenses et recettes),
- La délibération d'affectation du résultat.

I – LES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	CUMULE
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	8 647 279,10	14 053 460,00	22 700 739,10
	Recettes réalisées (1)	B	3 646 220,42	12 394 471,54	16 040 691,96
	Restes à réaliser	C	1 087 195,70	-	1 087 195,70
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 647 279,10	14 053 460,00	22 700 739,10
	Dépenses réalisées (1)	E	6 827 712,21	10 683 412,13	17 511 124,34
	Restes à réaliser	F	1 110 487,43	-	1 110 487,43
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice 2024 (+/-)	G = B - E	-3 181 491,79	1 711 059,41	-1 470 432,38
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-19 925,04	1 894 524,22	1 874 599,18
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-3 201 416,83	3 605 583,63	404 166,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-23 291,73	-	-23 291,73
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-3 224 708,56	3 605 583,63	380 875,07

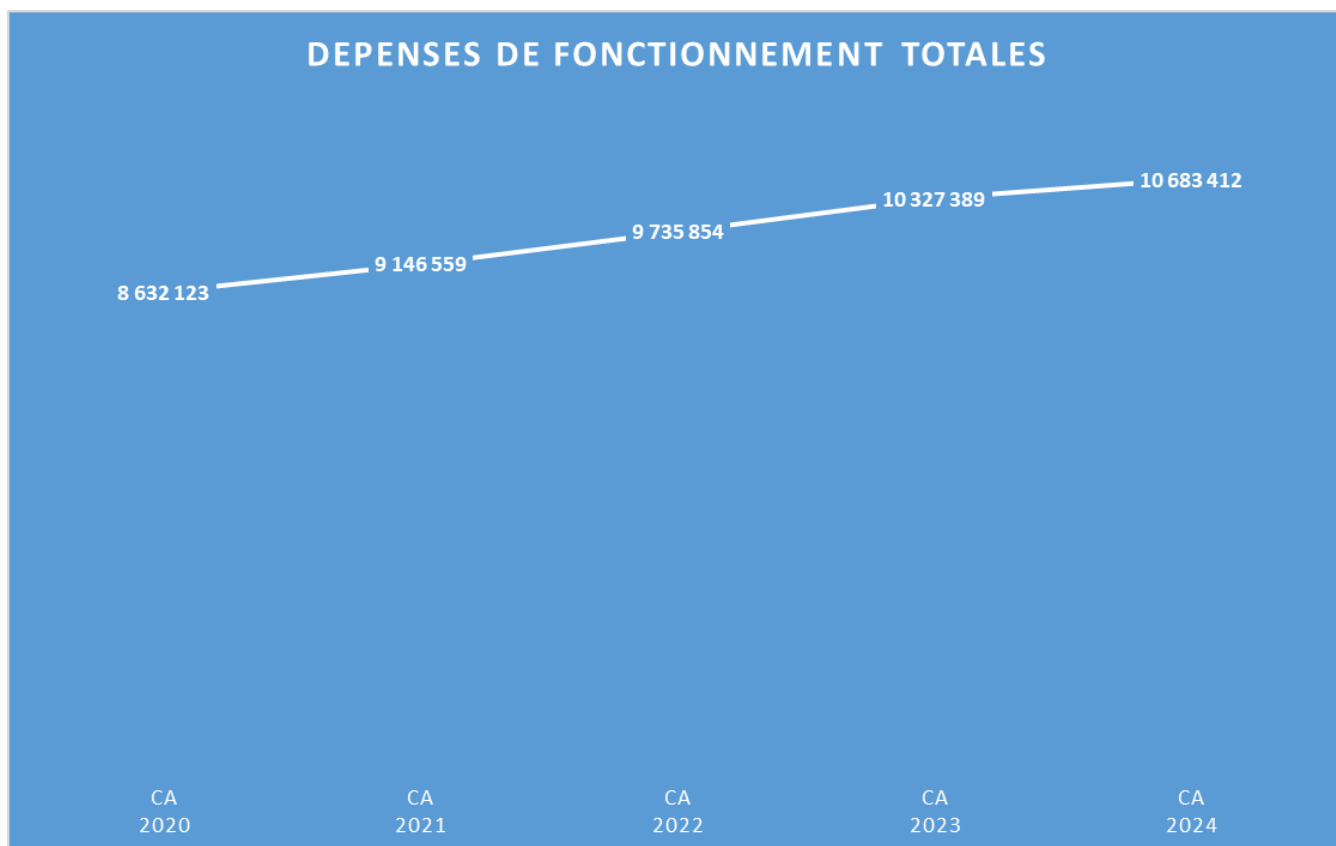
Evolution du résultat de fonctionnement :



II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

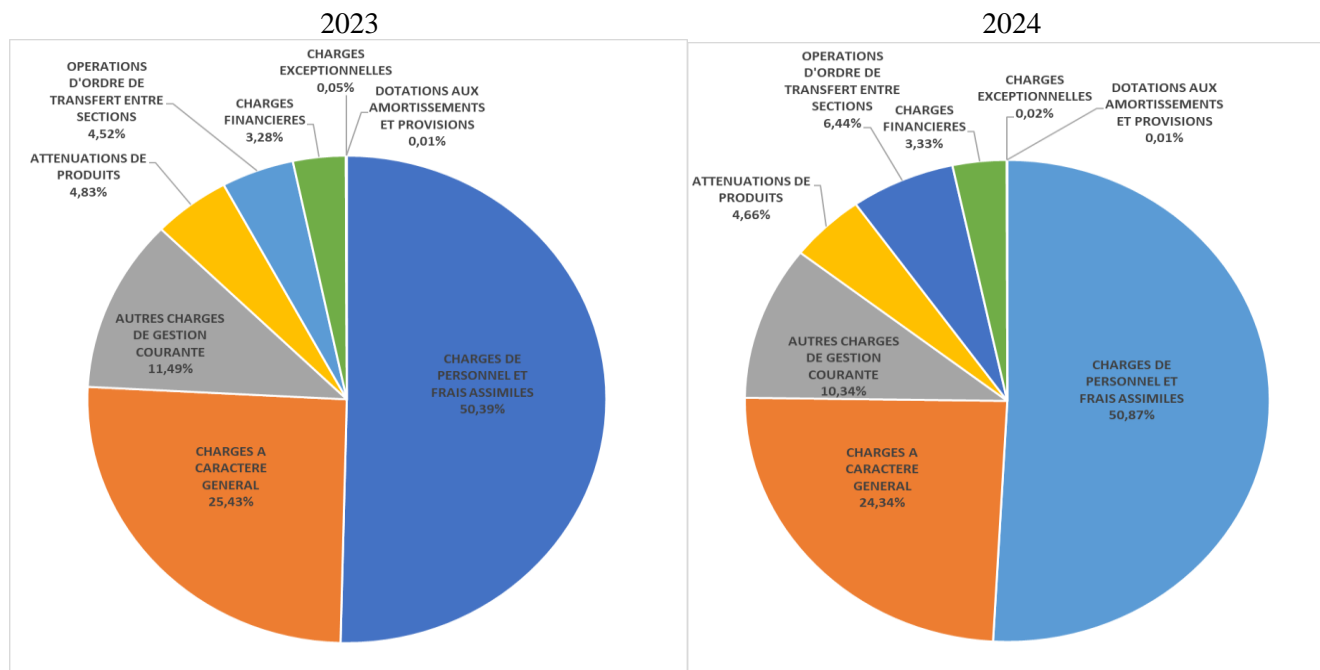
Les dépenses de fonctionnement permettent d'assurer le fonctionnement des services, d'entretenir le patrimoine communal ou encore d'honorer les engagements contractés par la ville (marchés, contrats, baux...). Le tableau ci-dessous retrace les principaux postes de dépenses de fonctionnement, et leur évolution sur la période :

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	TAUX EVOLUTION 2024 / 2023	TAUX EVOLUTION 2024 / 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 965 972	2 073 632	2 343 678	2 477 484	2 600 656	4,97%	32,28%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 365 260	4 697 864	5 001 476	5 344 052	5 434 852	1,70%	24,50%
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	607 552	578 022	535 153	505 426	497 812	-1,51%	-18,06%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	871 963	1 030 303	1 037 229	1 174 347	1 104 405	-5,96%	26,66%
66	CHARGES FINANCIERES	437 168	387 073	352 575	345 000	355 971	3,18%	-18,57%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	61 167	41 537	24 760	4 889	1 759	-64,03%	-97,13%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		1 304			0		
	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 309 083	8 809 735	9 294 871	9 851 198	9 995 456	1,46%	20,30%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEI	323 040	336 824	440 983	476 191	687 956	44,47%	112,96%
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	8 632 123	9 146 559	9 735 854	10 327 389	10 683 412	3,45%	23,76%
	évolution des dépenses totales de fonctionnement		-2,57%	5,96%	6,44%	6,08%	3,45%	
	évolution moyenne des dépenses totales de fonctionn				3,87%			



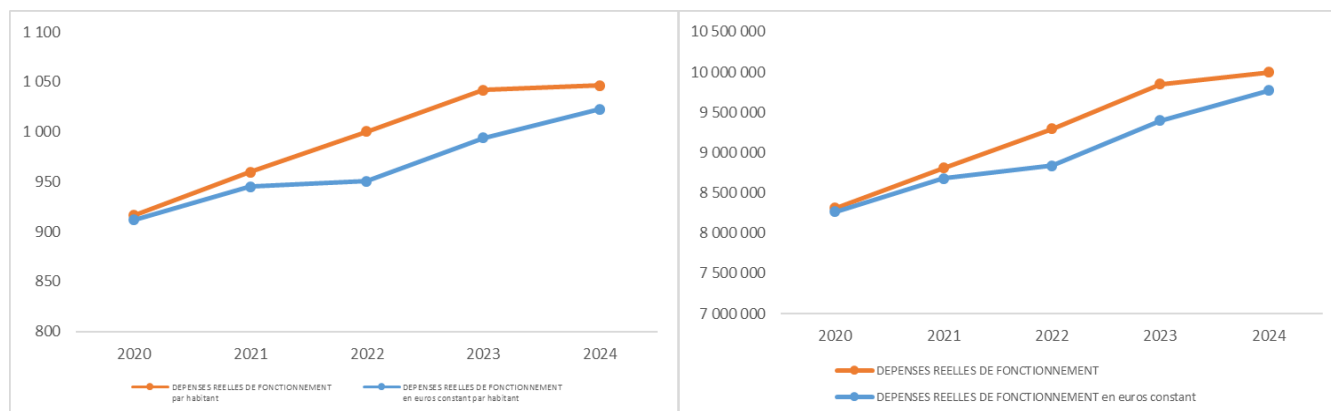
NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les dépenses de fonctionnement sont en progression de 3,45 % entre 2023 et 2024.

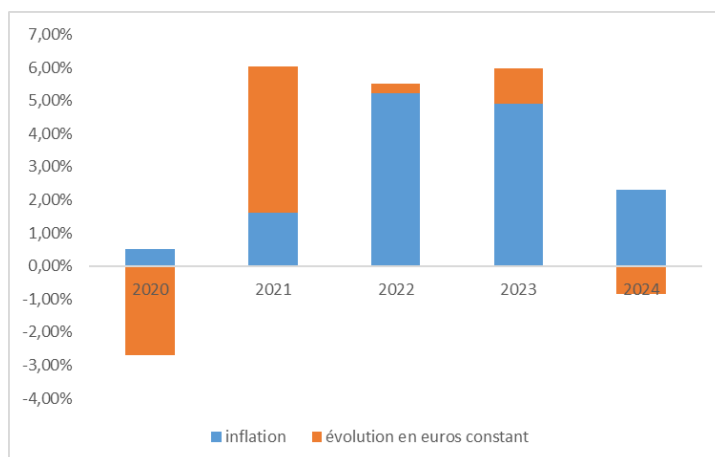


On constate que sur les 3 dernières années, nos dépenses de fonctionnement augmentent principalement du fait de l'inflation.

	2020	2021	2022	2023	2024
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 309 083	8 809 735	9 294 871	9 851 198	9 995 456
évolution avant neutralisation inflation	-2,20%	6,03%	5,51%	5,99%	1,46%
inflation	0,50%	1,60%	5,22%	4,90%	2,30%
évolution en euros constant	-2,70%	4,43%	0,29%	1,09%	-0,84%
NSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en euros constant	8 266 603	8 676 789	8 835 003	9 395 749	9 768 878
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT par habitant	916	960	1 000	1 042	1 046
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT en euros constant par habitant	912	945	951	994	1 022



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

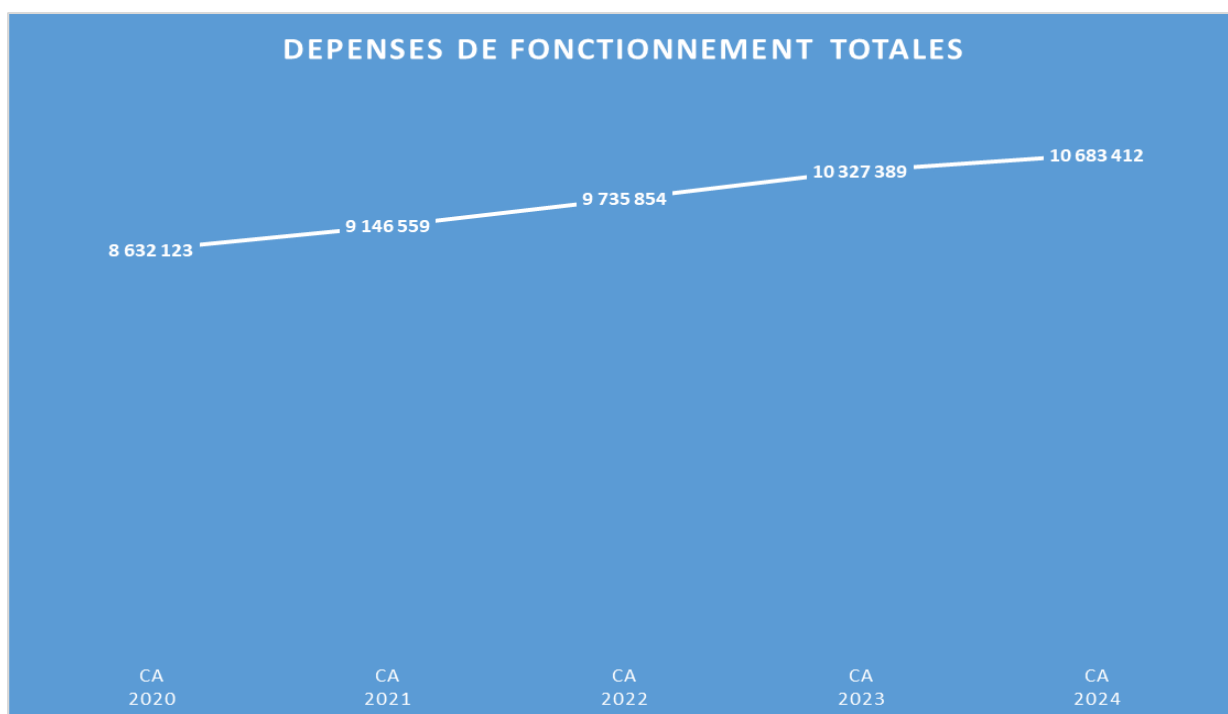


2.1 - LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011. Il s'agit surtout des dépenses permettant aux services de fonctionner : les achats divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoine routier ou bâti ...etc.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	TAUX EVOLUTION 2024 / 2023	TAUX EVOLUTION 2024 / 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 965 972	2 073 632	2 343 678	2 477 484	2 600 656	4,97%	32,28%
	évolution en valeur	-249 907,51	107 660,44	270 045,99	133 805,97	123 172,12		
	évolution en %	-11,28%	5,48%	13,02%	5,71%	4,97%		
	évolution moyenne			3,58%				

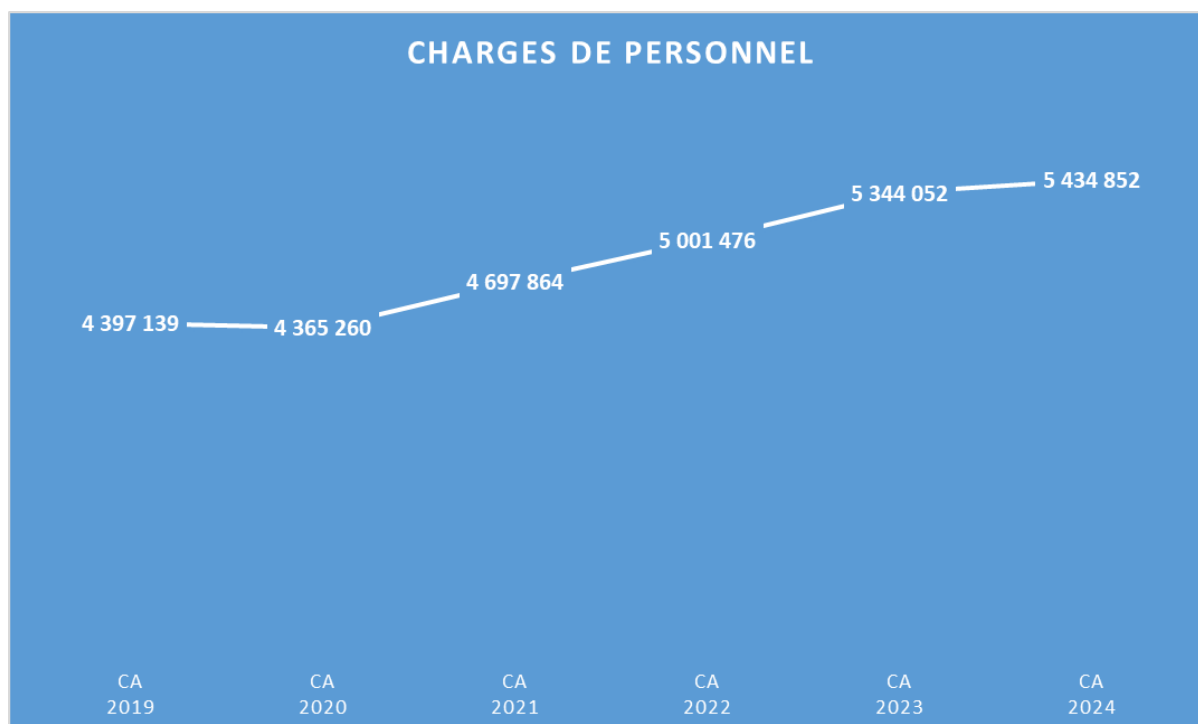
En 2024, le chapitre « charges à caractère général » représente 24,34 % des dépenses totales de fonctionnement contre 23,88 % en 2023. Ces dépenses augmentent de + 4,97 % entre 2023 et 2024.



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

2.2 - LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement des communes. En 2024, elles représentent 50,87 % des dépenses totales de fonctionnement contre 51,75 % en 2023. Elles sont en progression de + 1,70 % par rapport à 2023.



Elles augmentent notamment du fait :

- de plusieurs décisions gouvernementales :
 - la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,5 % au 1er juillet 2023 en année pleine sur 2024 ;
 - l'alignement du traitement minimum suite à l'augmentation du Smic ;
 - la reconduction de la garantie individuelle de pouvoir d'achat (Gipa) ;

- de décisions internes de gestion des ressources humaines :
 - les salaires des agents recrutés en 2024 (chef cuisinier (janvier), chargée de la culture (février) et Chargée d'Aménagement et de Développement Durable (juin)) ;

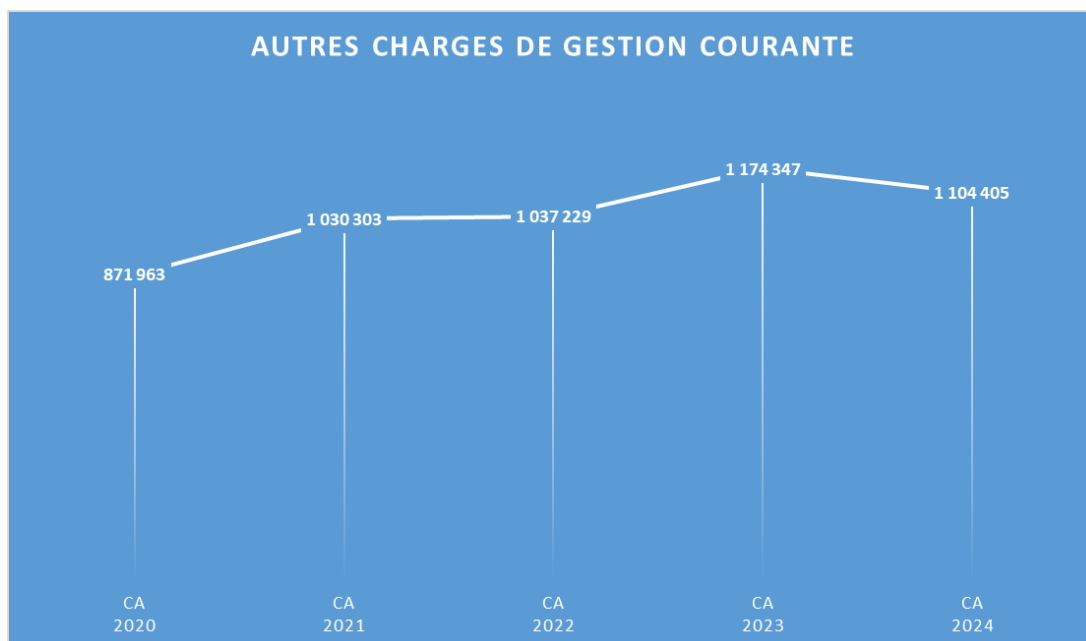
- de l'évolution de la carrière des agents (glissement vieillesse technicité GVT) :
 - avancement d'échelon ;
 - avancement de grade ;
 - promotion interne.

2.3 - LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, les contributions dues aux structures intercommunales, les participations versées au CCAS et les subventions aux organismes de droit privé telles que les associations. Les charges de gestion courantes constituent une catégorie de dépenses importante.

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

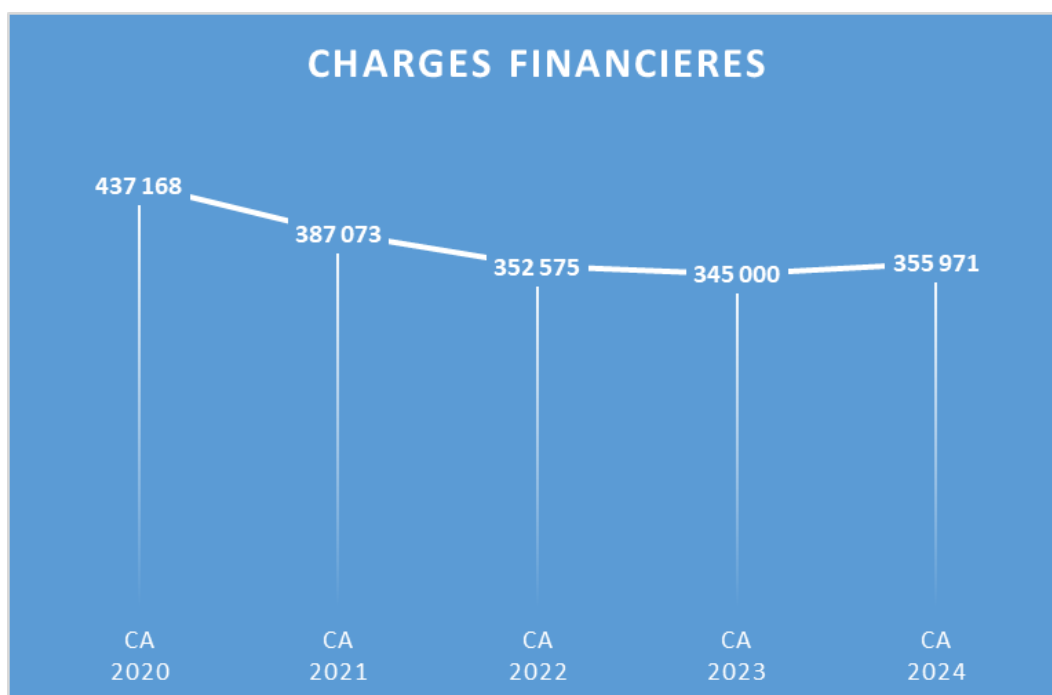
En 2024, le chapitre « autres charges de gestion courante » représente 10,34 % des dépenses totales de fonctionnement contre 11,37 % en 2023. Ces dépenses sont en baisse de - 5,96 % entre 2023 et 2024.



2.4 – LES CHARGES FINANCIERES

Lorsque l'on contracte des emprunts, vient ensuite une phase de remboursement du capital de la dette et de paiement des intérêts. Le remboursement du capital s'enregistre en section d'investissement et le règlement des intérêts en section de fonctionnement. Les intérêts de la dette ont évolué comme ci-dessous :

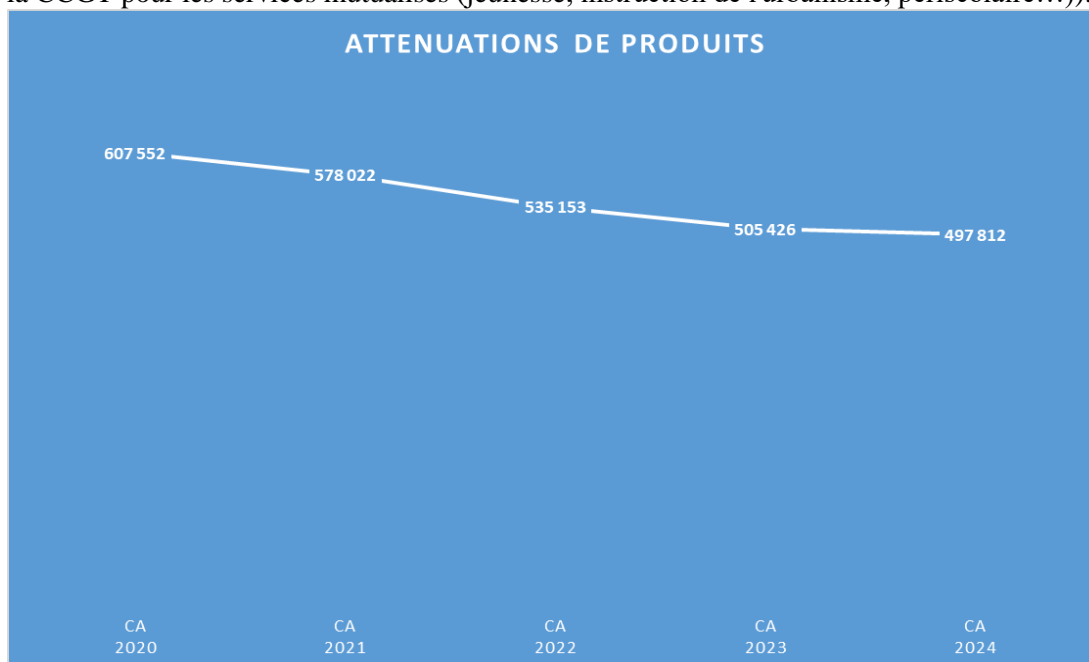
En 2024, le chapitre « charges financières » représente 3,33 % des dépenses totales de fonctionnement contre 3,34 % en 2022. Ces dépenses sont en progression de + 3,18 % entre 2023 et 2024.



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

2.5 - LES ATTENUATIONS DE PRODUITS

Ce chapitre comporte principalement le reversement de l'Attribution de Compensation que la commune doit reverser à la CCGT pour les services mutualisés (jeunesse, instruction de l'urbanisme, périscolaire...).

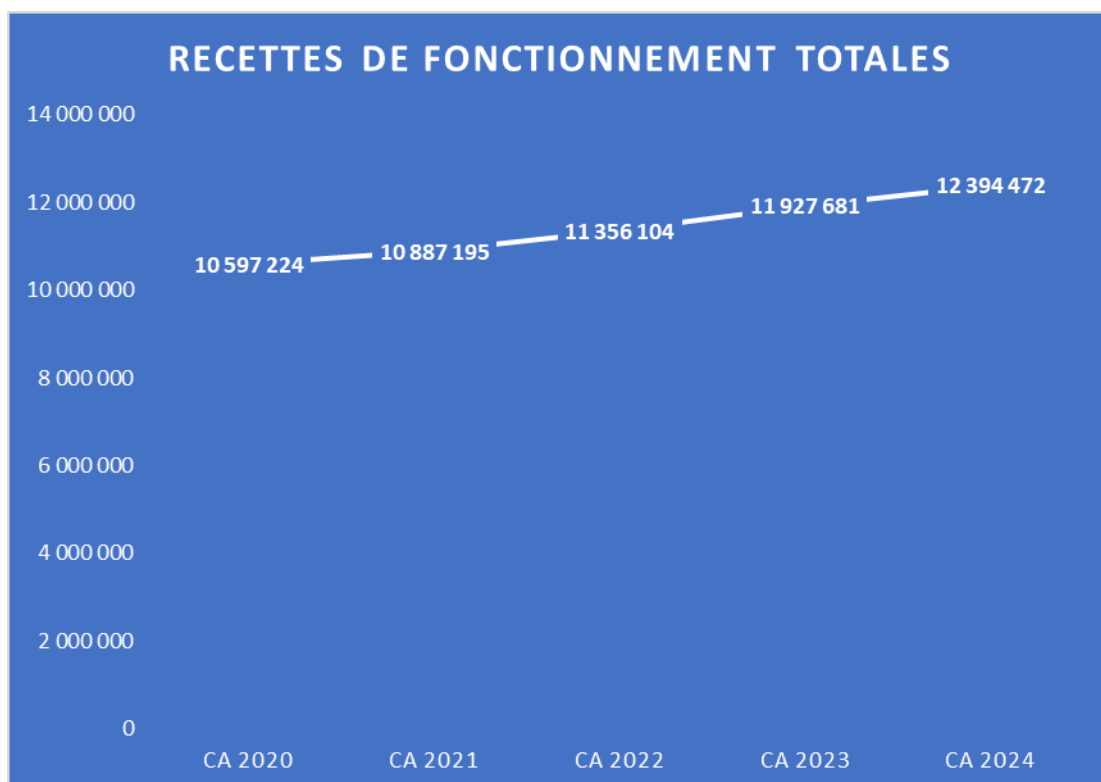


III – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau et les graphiques ci-dessous permettent d'analyser au plus près l'évolution des recettes de fonctionnement :

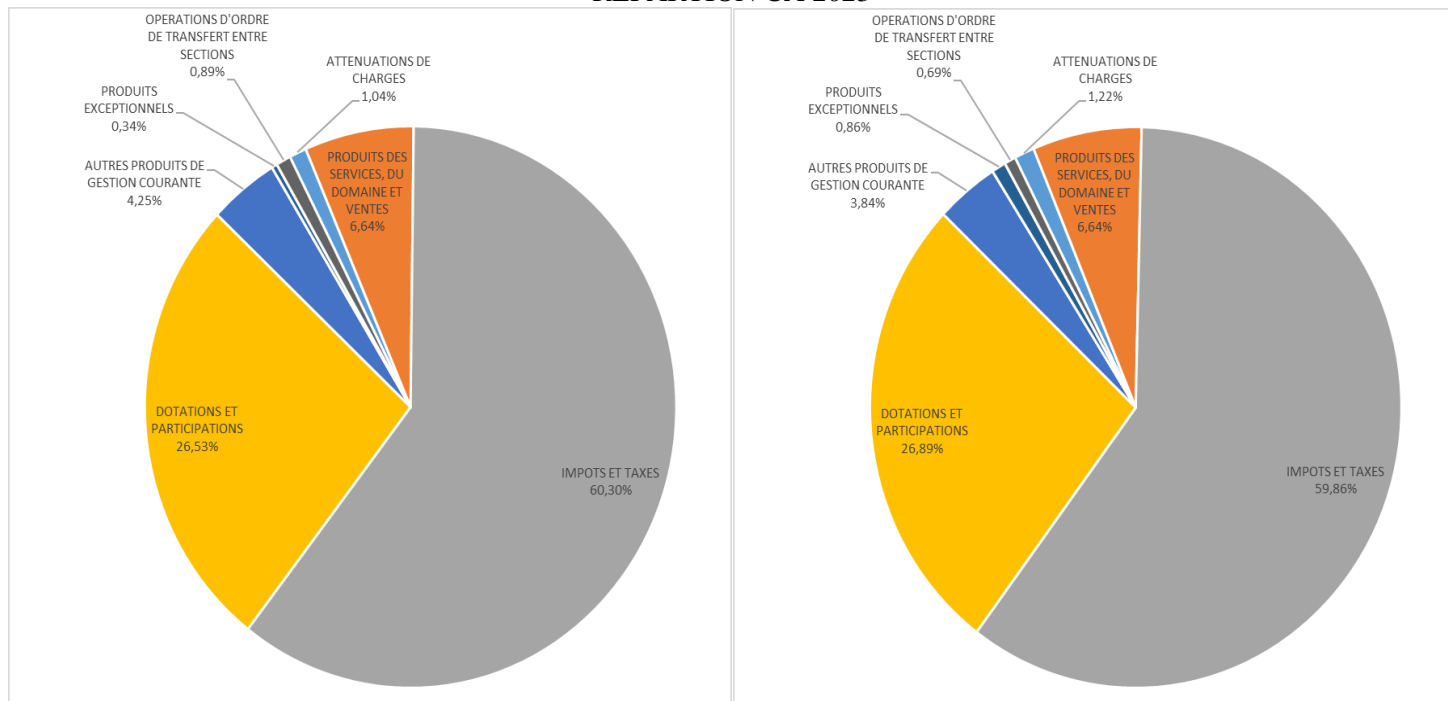
Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	TAUX EVOLUTION 2024 / 2023	TAUX EVOLUTION 2024 / 2020
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	17 139	86 100	105 749	124 402	151 231	21,57%	237,23%
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	821 706	820 508	748 453	792 456	822 565	3,80%	-18,96%
73	IMPOTS ET TAXES	6 400 126	6 482 916	6 869 268	7 192 712	7 419 571	3,15%	18,01%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 608 630	2 855 416	2 945 858	3 163 839	3 332 416	5,33%	35,52%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	464 909	482 457	489 696	506 796	475 836	-6,11%	-7,57%
76	PRODUITS FINANCIERS	50	42	42	67	101	50,00%	100,00%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	163 868	27 314	26 480	40 581	106 419	162,24%	224,94%
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	0	0	0	197	1 086	451,27%	-97,83%
	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 476 429	10 754 753	11 185 545	11 821 050	12 309 225	4,13%	18,32%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	120 795	132 442	170 559	106 631	85 246	-20,05%	-29,43%
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT TOTALES	10 597 224	10 887 195	11 356 104	11 927 681	12 394 472	3,91%	17,77%
	évolution des recettes de fonctionnement		0,69%	2,74%	4,31%	5,03%	3,91%	
	évolution moyenne des recettes de fonctionnement				3,34%			

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



Les recettes de fonctionnement progressent de 3,91 % entre 2023 et 2024.

REPARTION CA 2023

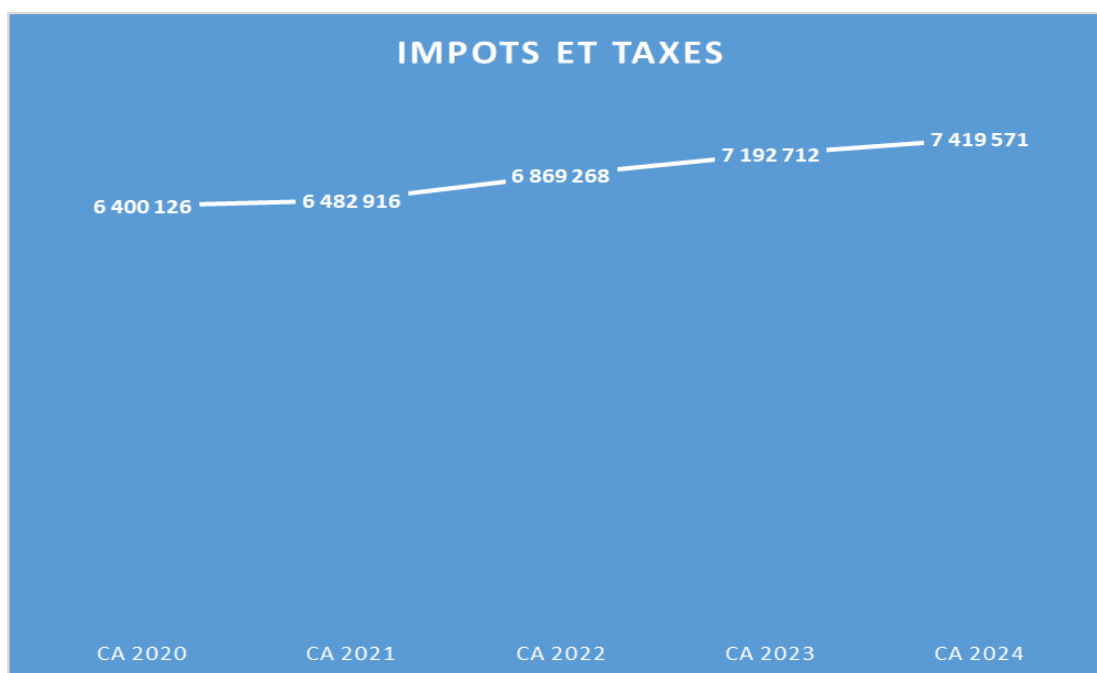


NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

On constate ci-dessous qu'en euros constant nos recettes augmentent de 1,83 %.

	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10 476 429	10 754 753	11 185 545	11 821 050	12 309 225
évolution avant neutralisation inflation	0,70%	2,66%	4,01%	5,68%	4,13%
inflation	0,50%	1,60%	5,22%	4,90%	2,30%
évolution en euros constant	0,20%	1,06%	-1,21%	0,78%	1,83%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en euros constant	10 424 411	10 587 130	10 624 147	11 272 959	12 037 341
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT par habitant	1 167	1 198	1 246	1 317	1 372
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT en euros constant par habitant	1 161	1 180	1 184	1 256	1 341

3.1 - LES IMPOTS ET TAXES



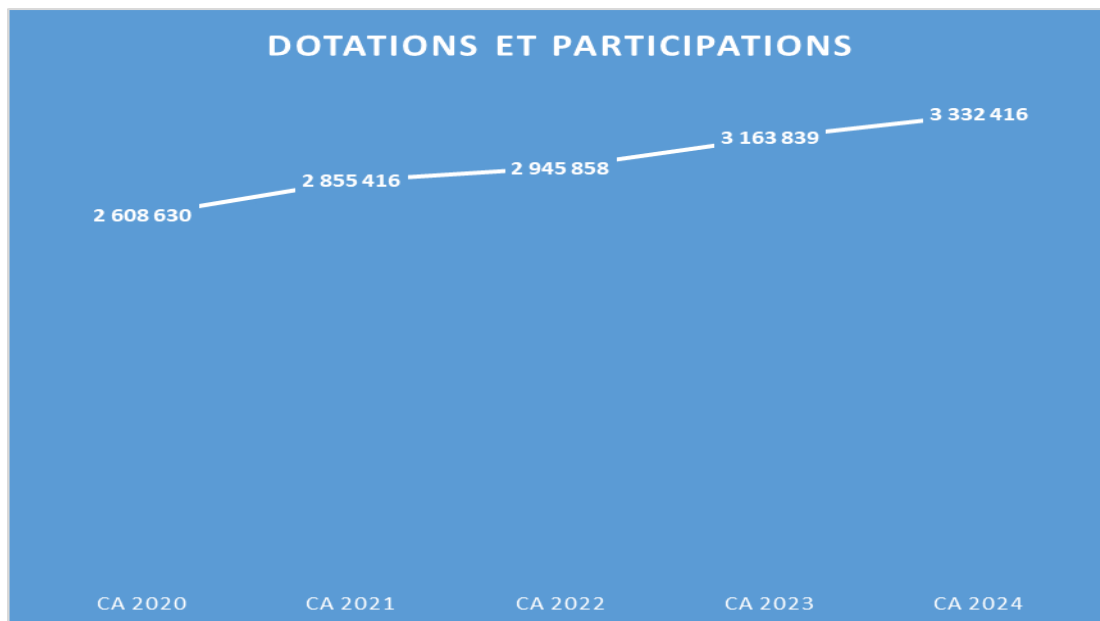
En 2024, le chapitre « impôts et taxes » représente 59,86 % des recettes totales de fonctionnement contre 60,30 % en 2023. Ces recettes progressent de 3,15 % entre 2023 et 2024.

La Dotation de Solidarité Communautaire versée par la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine est stable à 512.287 €.

La taxe additionnelle aux droits de mutation est en nette baisse de - 30,63 % soit - 131 K€ et - 54,27 % par rapport à 2022.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	TAUX EVOLUTION 2024 / 2023	TAUX EVOLUTION 2024 / 2020
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	458 765	567 990	650 887	429 109	297 667	-30,63%	-35,12%

3.2 - LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS



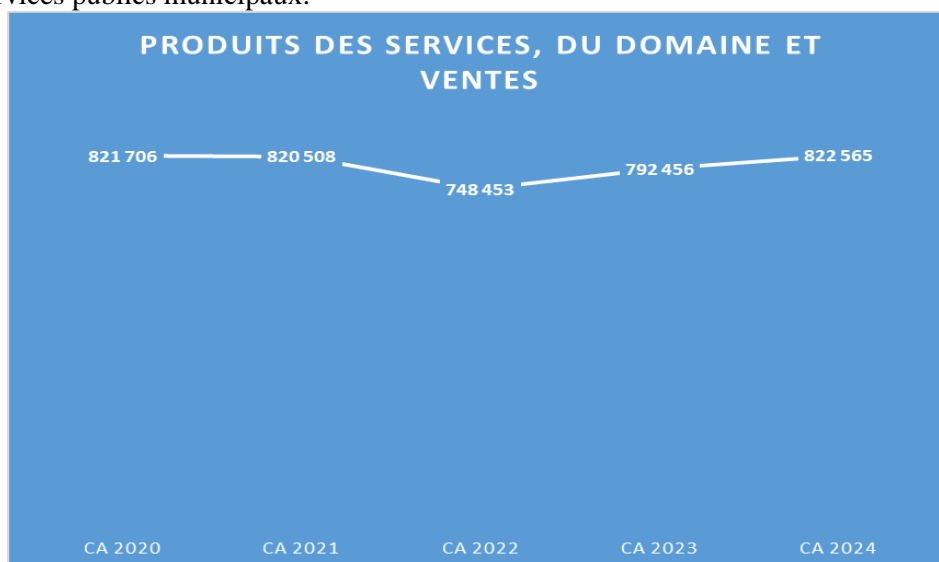
En 2024 le chapitre « dotations et participations » représente 26,89 % des recettes totales de fonctionnement contre 26,53 % en 2023. Ces recettes progressent de 3,91 % entre 2023 et 2024.

La Dotation Globale de Fonction progresse de 147.599 € notamment grâce à l'effet population pour la Dotation Forfaitaire et à la hausse de l'enveloppe nationale pour le Dotation de Solidarité Rurale. La DGF par habitant s'établit à 251 € en 2024 contre 239 € en 2023, soit une progression 5,29 %.

Il faut également noter la participation de l'état d'un montant de 90.000 € pour la scolarisation obligatoire des enfants à 3 ans.

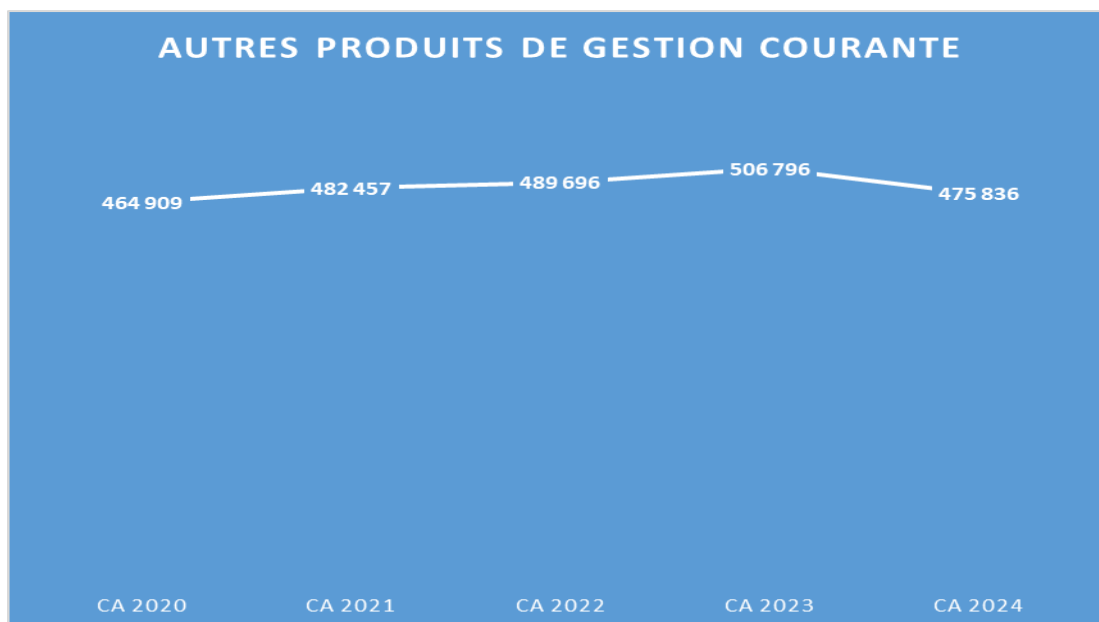
3.3 - LES PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE

En 2023, le chapitre « produits des services et du domaine » représente 6,64 % des recettes totales de fonctionnement comme en 2023. Ces recettes sont en progression de + 3,80 % entre 2023 et 2024 sans hausse des tarifs des services publics municipaux.



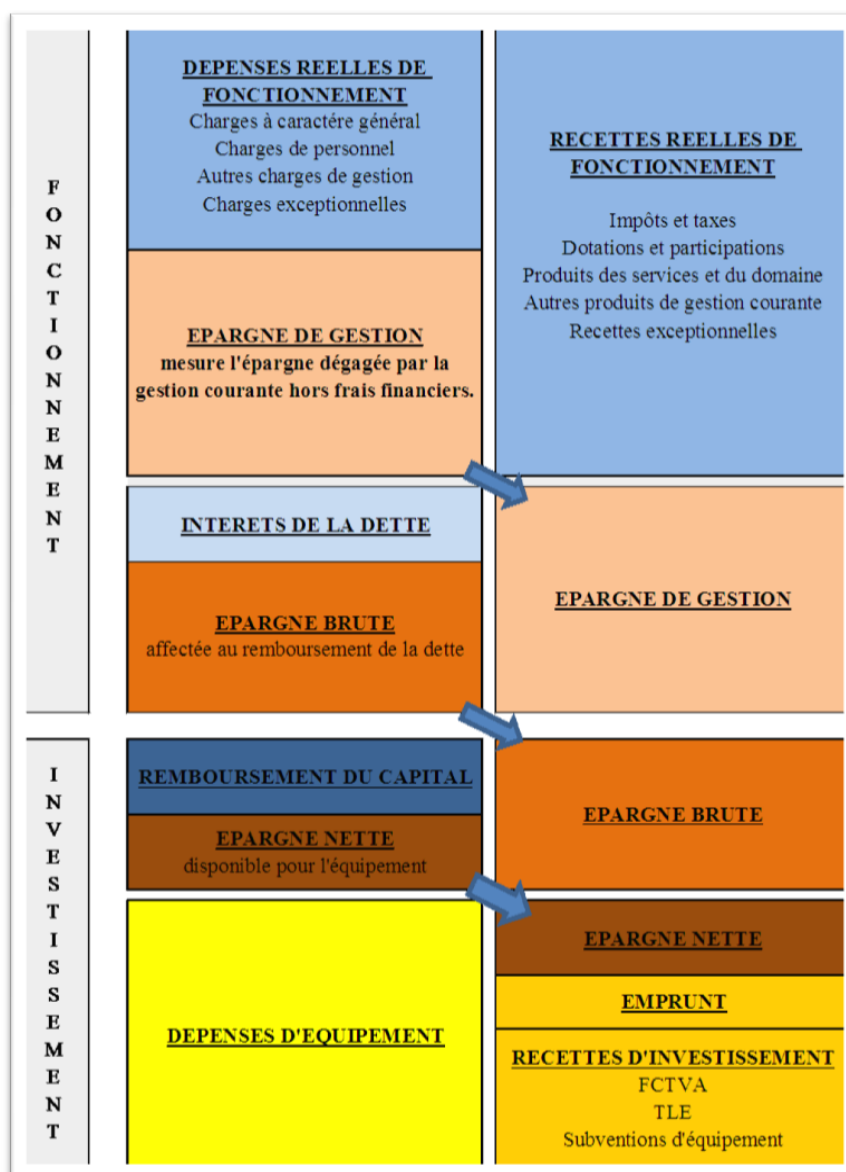
NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

3.4 - LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE



En 2024, le chapitre « autres charges de gestion courante » représente 3,84 % des recettes totales de fonctionnement contre 4,25 % en 2023. Ces recettes sont en baisse de -6,11 % entre 2023 et 2024.

IV - L'AUTOFINANCEMENT



L'épargne de gestion : elle caractérise l'évolution des dépenses et recettes courantes de la ville (hors éléments financiers et exceptionnels). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la commune.

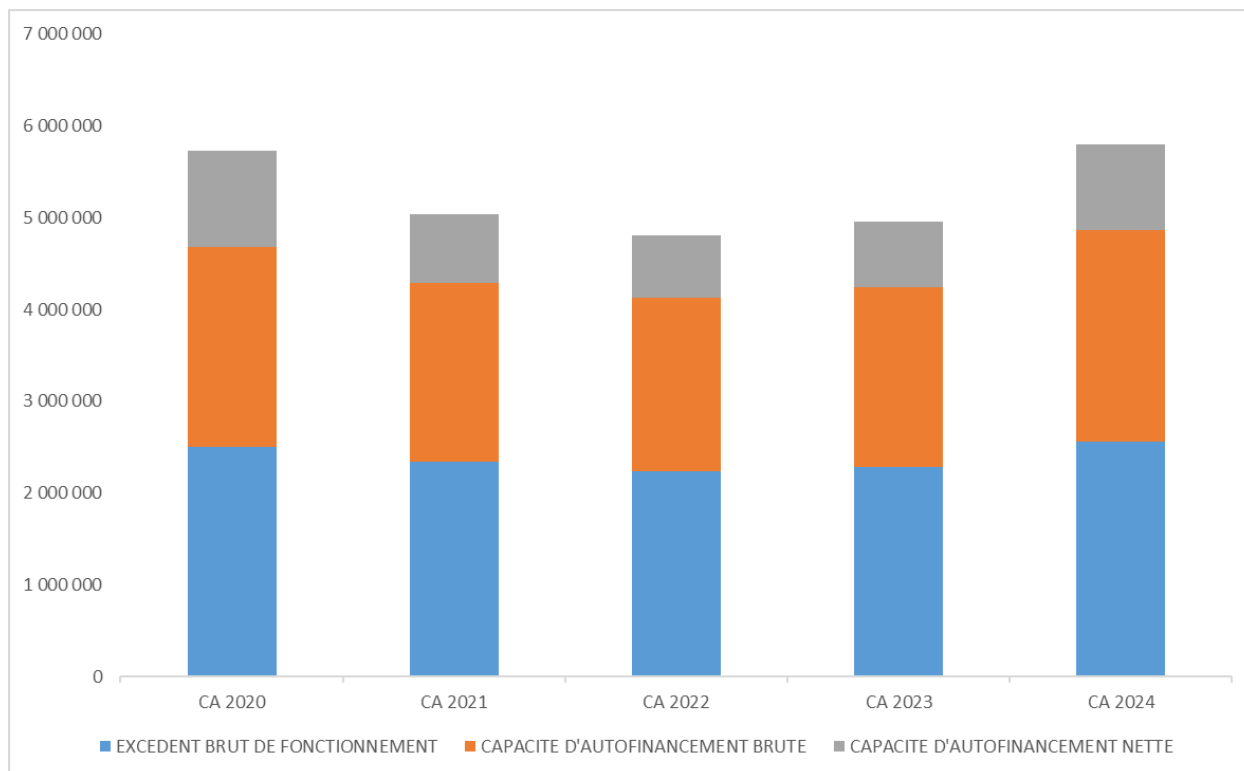
L'épargne brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette. L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » (CAF) permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement. L'épargne brute est un outil de pilotage incontournable des budgets locaux, il permet :

- d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement,
- de déterminer la capacité à investir de la collectivité.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement nette est calculée après prise en compte du remboursement du capital, elle permet de financer les investissements. La CAF nette représente donc l'autofinancement de la collectivité.

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le graphique ci-dessous nous permet de suivre l'évolution de quelques soldes de gestion :



En 2024, l'autofinancement dégagé par le fonctionnement est positif pour la 8^{ème} année consécutive.

Cette stabilité, malgré le contexte inflationniste, conforte la municipalité dans les choix de gestion réalisés notamment en termes d'optimisation des dépenses et des recettes de fonctionnement, ce qui permet de réaliser un programme d'investissement ambitieux avec un moindre recours à l'emprunt.

Toutefois, compte tenu des effets encore sensible de l'inflation et des prix de l'énergie, il est nécessaire de poursuivre les efforts de gestion.

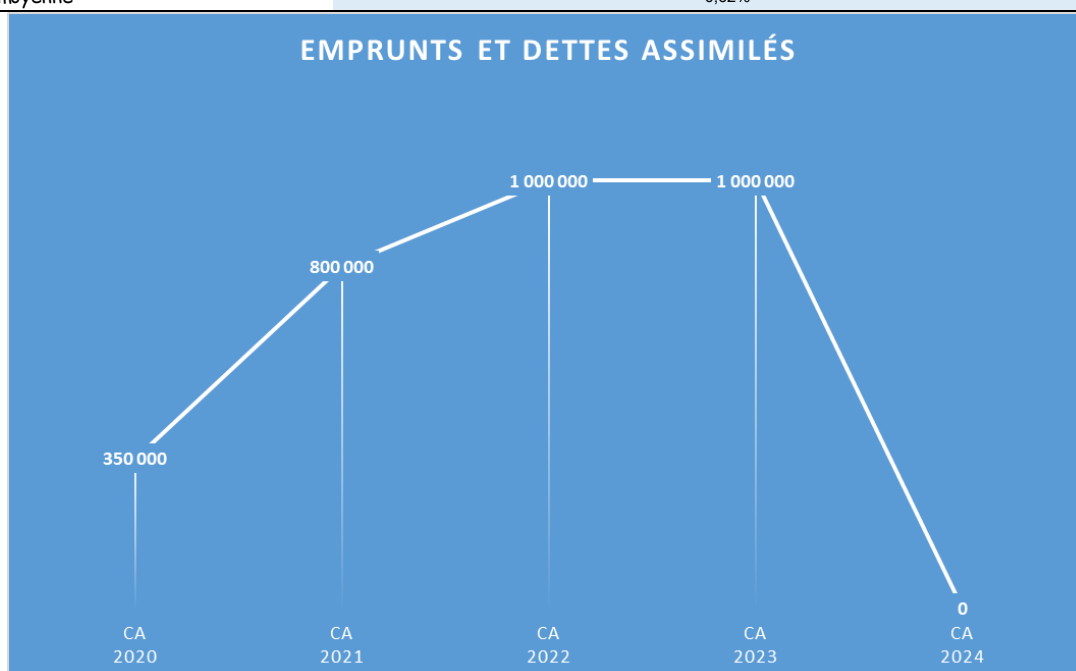
V - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit à présent de procéder à l'étude des dépenses d'équipements réalisées par la commune et aux modalités de leur financement. La section d'investissement comprend essentiellement des opérations en capital, autrement dit, les opérations de dépenses ou de recettes qui accroissent ou diminuent la valeur du patrimoine. Cette approche permet de mesurer l'importance du recours à l'emprunt comme source de financement.

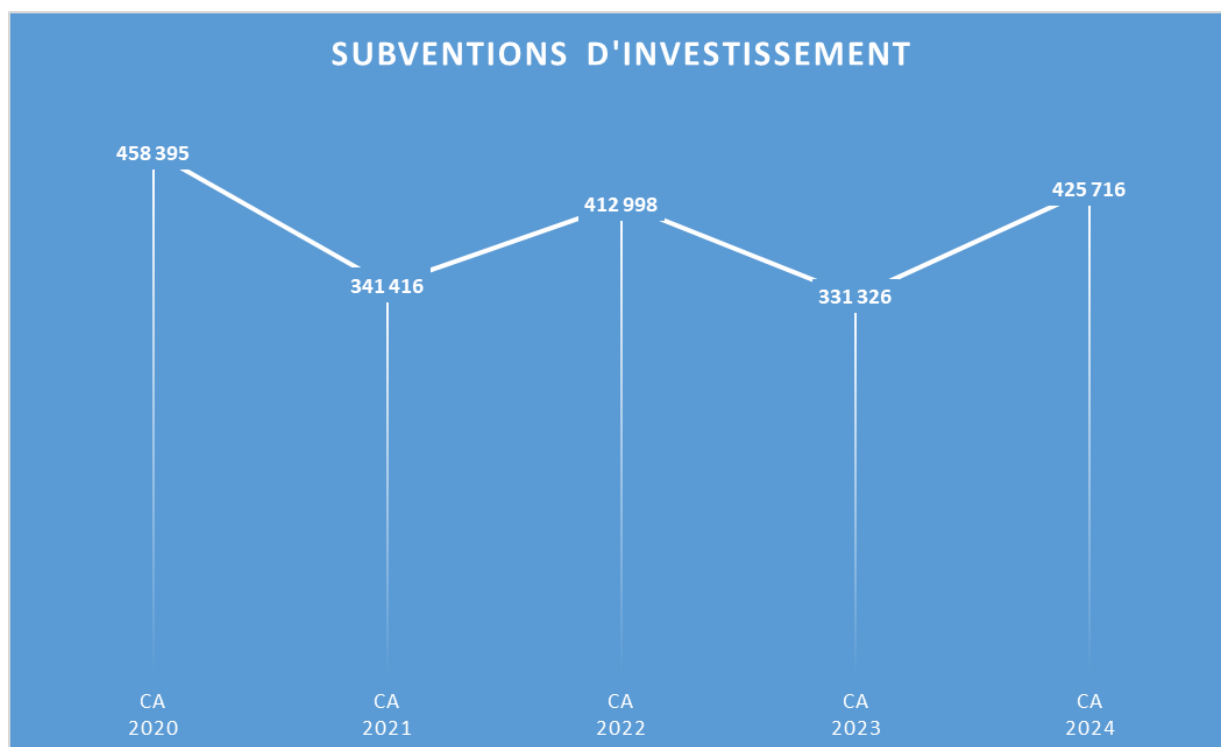
5.1 - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, la Taxe d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et les excédents de fonctionnement capitalisés. Les recettes d'ordres qui ne donnent pas lieu à des encaissements mais participent à l'autofinancement sont : les amortissements, les provisions et les opérations patrimoniales. L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	TAUX EVOLUTION 2023 / 2022
FCTVA	507 086	352 075	234 042	165 015	207 509	25,75%
Taxe d'aménagement	319 721	350 214	263 457	313 527	204 399	-34,81%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 500 000	1 600 000	1 500 000	1 500 000	1 600 000	6,67%
Subventions d'investissement	458 395	341 416	412 998	331 326	425 716	28,49%
Emprunts et dettes assimilés	350 000	800 000	1 000 000	1 000 000	0	-100,00%
Autres			580	6 750		-100,00%
RECETTES D'INVESTISSEMENT REELLES	3 135 202	3 443 705	3 411 078	3 316 618	2 437 624	-26,50%
évolution		9,84%	-0,95%	-2,77%	-26,50%	
évolution moyenne			-5,09%			
Opérations patrimoniales	631 741	369 992	492 622	775 272	1 208 596	55,89%
RECETTES D'INVESTISSEMENT TOTALES	3 766 943	3 813 696	3 903 700	4 091 890	3 646 220	-10,89%
évolution		1,24%	2,36%	4,82%	-10,89%	
évolution moyenne			-0,62%			



NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024



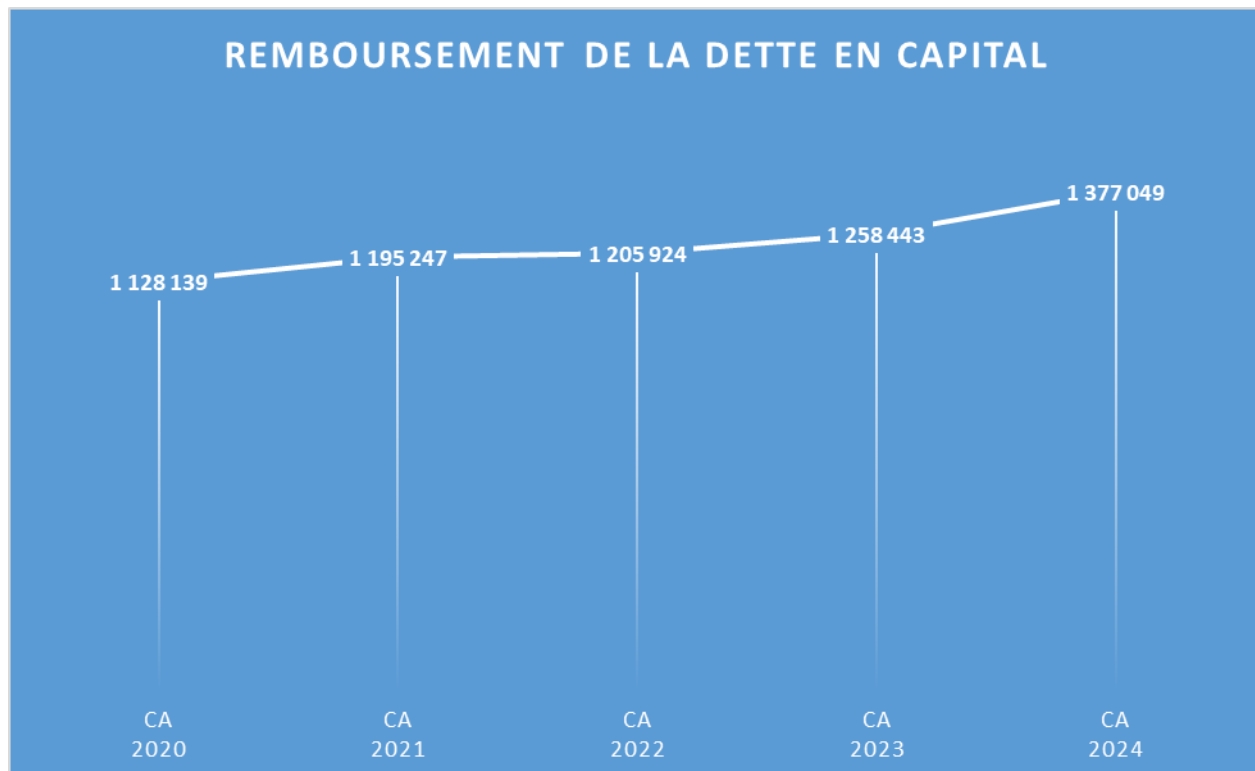
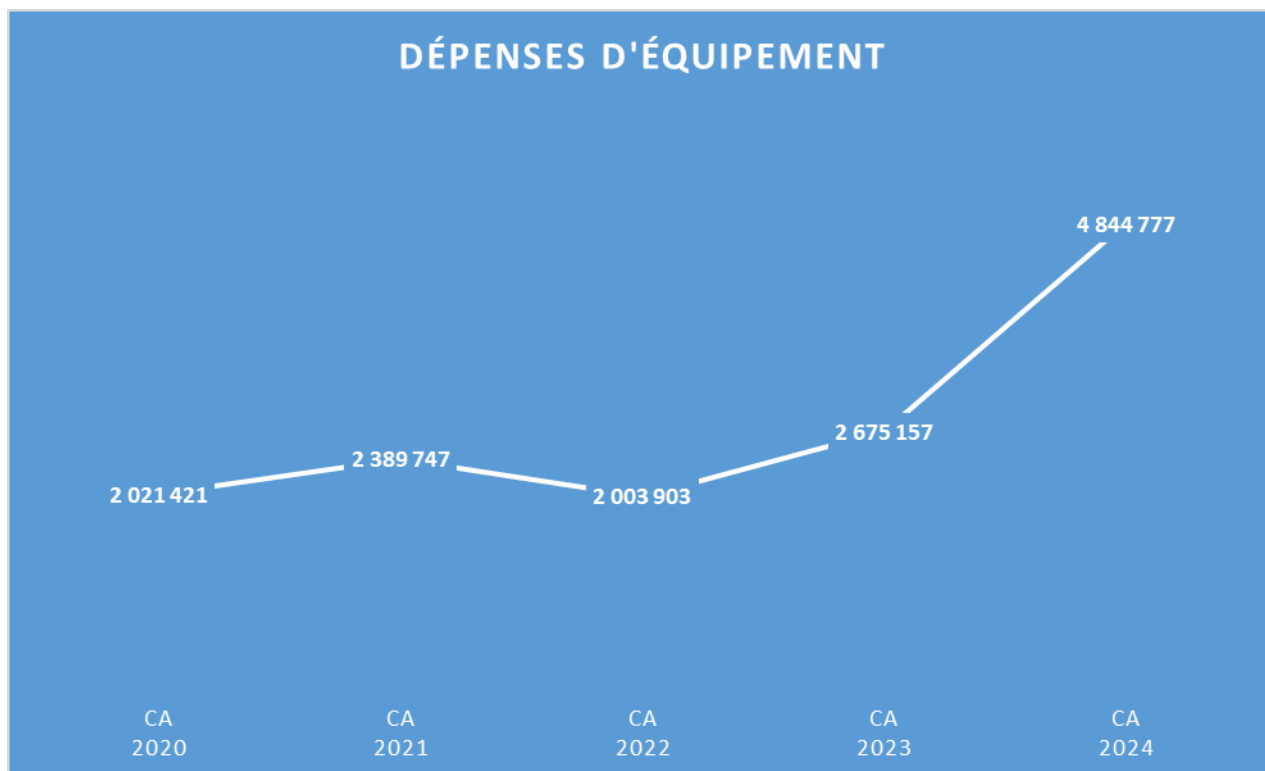
5.2 - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier (gymnase, école, crèche) ou de travaux importants, de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leurs évolutions :

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	EVOLUTION 2024 / 2023
Annuité de la dette	1 128 139	1 195 247	1 205 924	1 258 443	1 377 049	9,42%
Dépenses d'équipement	2 021 421	2 389 747	2 003 903	2 675 157	4 844 777	81,10%
Autres	92 969,38	429 037,45		46 842	0	-100,00%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT REELLES	3 242 529	4 014 031	3 209 826	3 980 442	6 221 826	56,31%
évolution		23,79%	-20,03%	24,01%	56,31%	
évolution moyenne			21,02%			
Opérations patrimoniales	441 143	203 726	223 991	405 712	605 886	49,34%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT TOTALES	3 683 672	4 217 757	3 433 817	4 386 154	6 827 712	55,67%
évolution		14,50%	-18,59%	27,73%	55,67%	
évolution moyenne			19,83%			

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

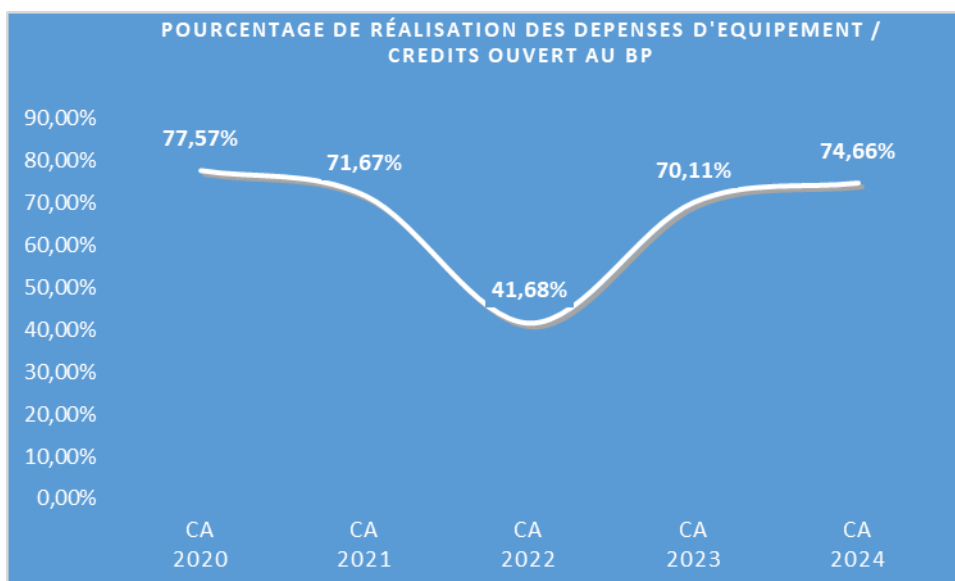


NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Les dépenses d'équipements de l'exercice 2024 sont les suivantes :

AMENAGEMENT SECTEUR BAULAC	749 243
COLLEGIALE	457 426
SALLE SPORTIVE GROUPE SCOLAIRE	450 079
LOCAUX 9 BD CARNOT	409 782
RESTAURATION SCOLAIRE	355 500
DECHARGE DU HOLL	327 242
PLAN DE CIRCULATION	267 432
ECLAIRAGE PUBLIC	264 311
EQUIPEMENTS DES SERVICES TECHNIQUES	256 107
GROUPE SCOLAIRE	238 560
INFORMATIQUE - RENFORCEMENT RESEAU	218 040
OPERATIONS SOUS MANDAT - AVENUE CHARLES BACQUE	216 217
VOIRIES URBAINES ET RURALES	145 114
ENVIRONNEMENT	98 436
PRET BUDGET ZAC	80 000
EXTENSIONS RESEAUX ELECTRIFICATION	70 527
BASE DE LOISIRS	49 377
COMPLEXE DU FOOTBALL STADE DU HOLL	26 626
TENNIS	23 349
MAINTENANCE HYGIENE DES LOCAUX	22 982
SERVICES ADMINISTRATIFS	21 996
MOBILIER URBAIN	16 241
HOTEL DE VILLE	15 762
AFFAIRES SCOLAIRES	14 710
LOCAL POLICE MUNICIPALE	14 304
CIMETIERE	9 281
CULTURE	8 128
ECOLE MATERNELLE ANNE FRANK	6 253
SECURITE	4 908
HALLE DES SPORTS et GYMNASE	3 885
PLUVIAL	2 364
GITES	596

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

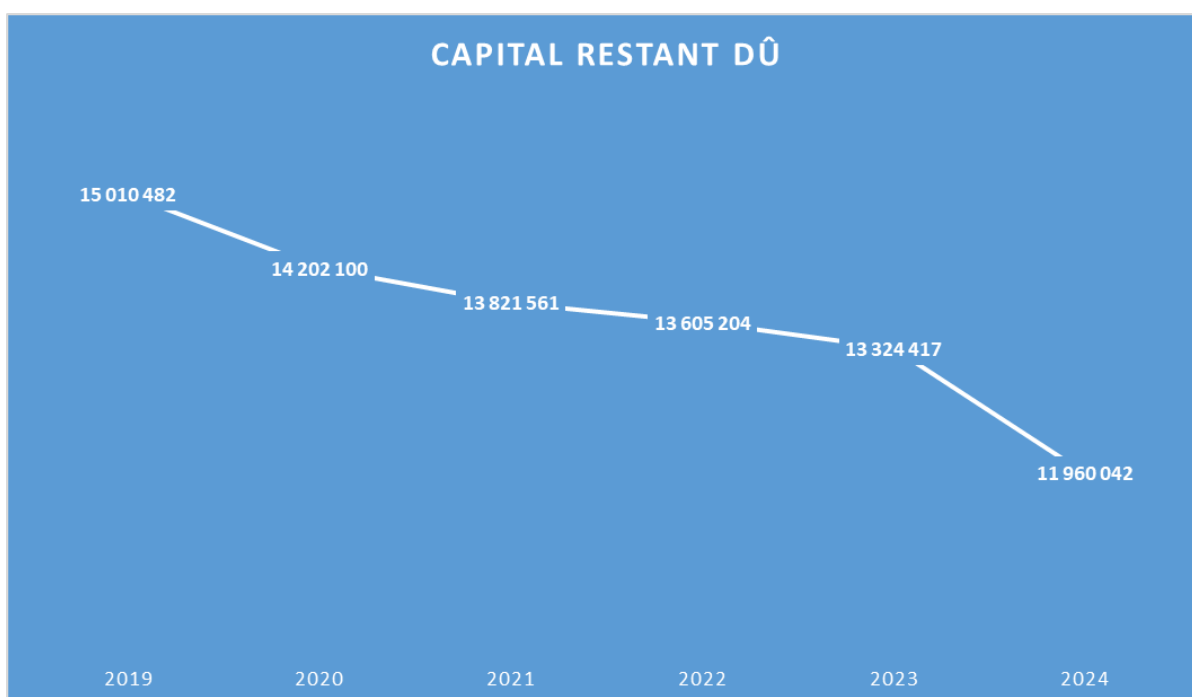


VI - LA DETTE

Il s'agira en particulier d'analyser dans un premier temps la structure et l'évolution de l'encours de dette et des annuités, avant de se consacrer dans un second temps aux opérations de gestion active de la dette et de la trésorerie.

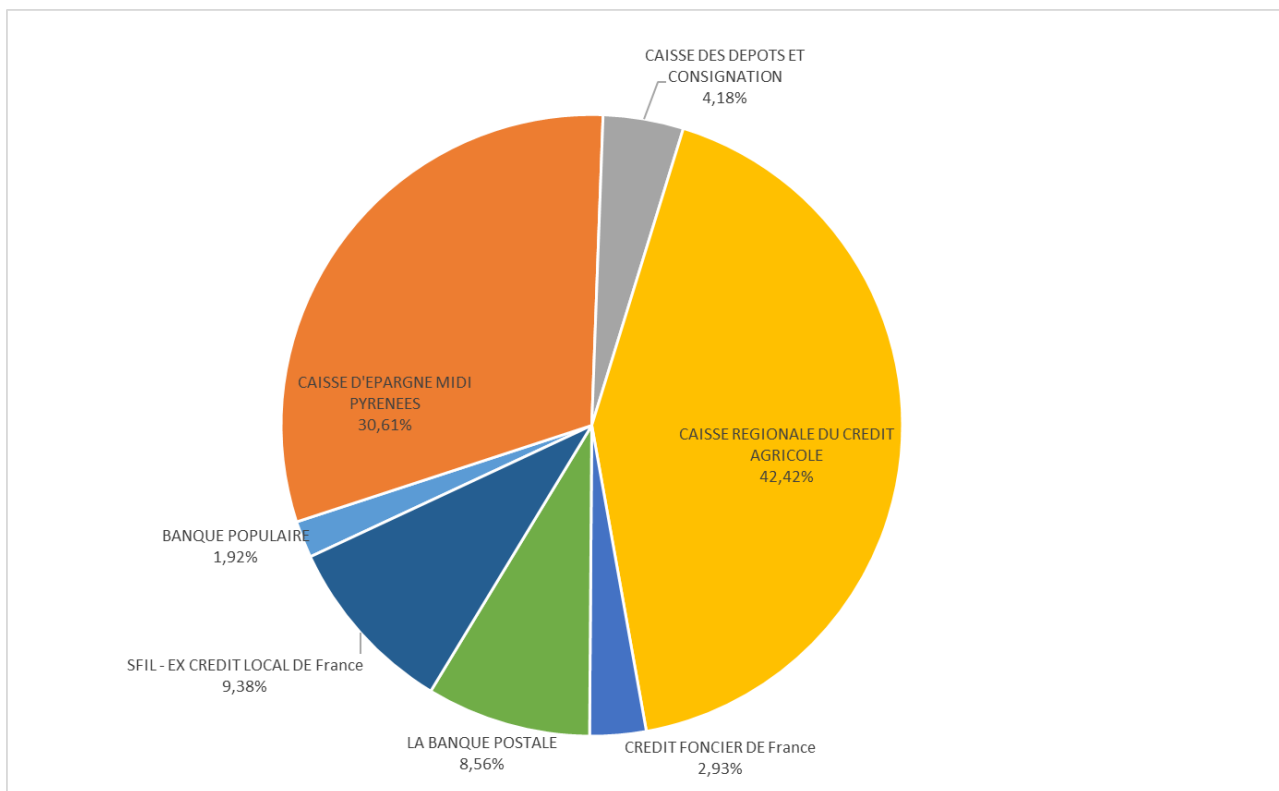
6.1 – LE STOCK DE DETTE

Le graphique ci-après permet de montrer l'évolution de l'encours de la dette :

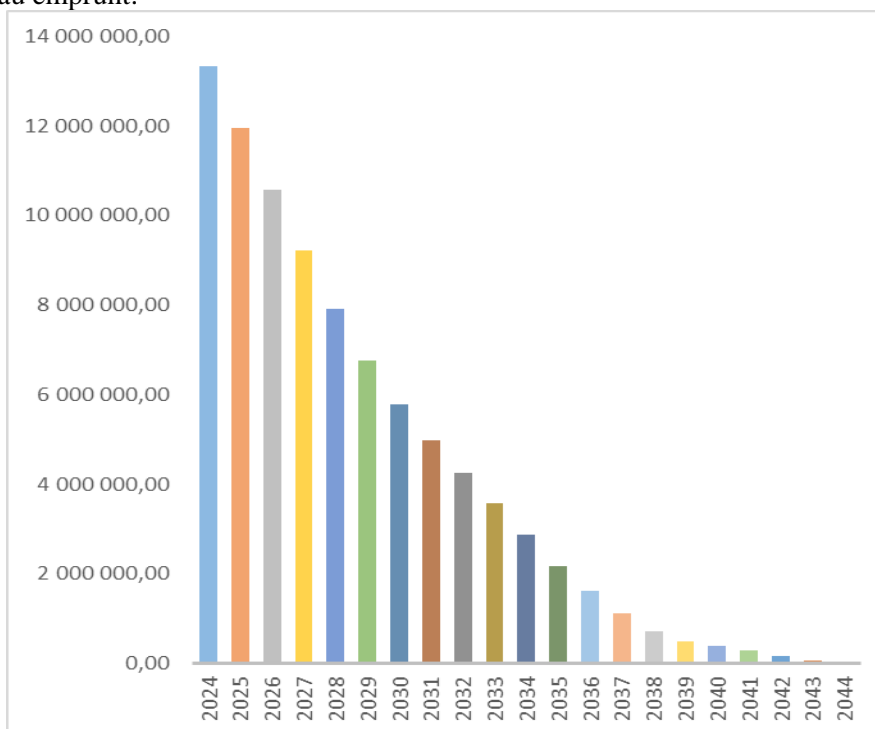


NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Répartition du capital restant dû de dette par prêteurs au 31/12/2024



Le plan d'extinction de la dette apparaît dans le graphique qui suit. Il permet de prendre connaissance de l'échéance à laquelle la commune aura remboursé le capital restant dû au 31 décembre 2024 à condition de ne pas souscrire de nouveau emprunt.

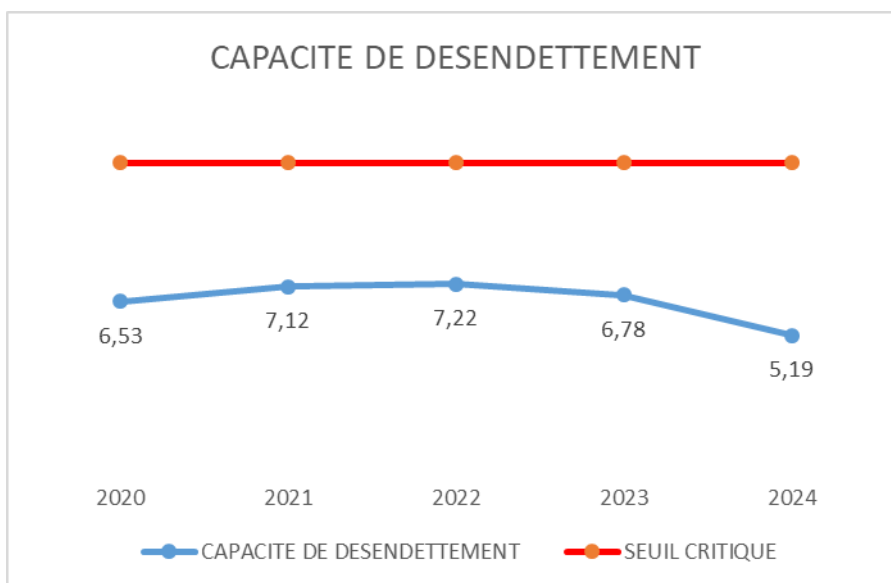


Capacité de désendettement

La capacité de désendettement (encours de dette rapporté à l'épargne brute - exprimée en nombre d'années est un ratio de mesure de la solvabilité financière. Il permet de déterminer le nombre d'années nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. Plus la collectivité dégage de l'épargne, plus le ratio sera faible, et plus la collectivité pourra poursuivre son désendettement, afin par la suite de financer de futurs investissements.

On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

L'amélioration de la CAF brute et le désendettement de la commune permettent d'améliorer ce ratio.



Recensement des expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. La dette de la commune de L'Isle Jourdain est parfaitement sécurisée :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	L'Isle Jourdain au 31/12/2024
1A/2A	Taux non structurés et sans risque	100,0%
1B/2C	Produits à risque faible	0,0%
3A/5C	Produits à risque limité	0,0%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,0%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	0,0%

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

VII – LES BUDGETS ANNEXES

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) relevant de leur compétence. Ces régies ont pour objet d'établir le coût réel d'un service et de s'assurer qu'il est financé par les ressources liées à l'exploitation de l'activité.

7.1 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'eau.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION						
D	DEPENSE	1 158 487	1 062 077	1 265 718	1 281 254	1 414 792
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	367 411	258 960	318 797	374 911	504 872
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	394 512	412 980	468 958	498 058	455 098
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	157 458	166 216	234 142	169 889	221 406
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	156 398	154 471	180 713	186 693	197 514
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	37 586	13 027	1 163	12 194	7 905
66	CHARGES FINANCIERES	29 102	18 422	15 213	11 780	9 702
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	16 021	37 128	45 647	27 729	18 294
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		873	1 085		
R	RECETTE	1 274 796	1 474 634	1 488 486	1 446 086	1 386 880
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		107	2 142		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 623	175 210	34 623	34 623	34 623
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	1 228 086	1 291 945	1 441 337	1 400 311	1 339 057
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 448	6 274	7 229	7 690	1
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 640	1 097	3 155	2 939	12 759
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				524	439
RESULTAT DE L'EXERCICE		116 309	412 557	222 768	164 833	-27 912
RESULTAT N-1		136 136	202 445	515 002	137 770	137 602
RESULTAT A REPORTER		252 445	615 002	737 770	302 602	109 690
INVESTISSEMENT						
D	DEPENSE	127 248	364 018	238 647	260 230	212 044
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	34 623	175 210	34 623	34 623	34 623
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1 530		1 575	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	73 768	78 007	73 161	57 166	52 927
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	18 857	109 271	130 864	166 866	124 493
R	RECETTE	206 398	229 691	307 420	859 205	362 514
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	156 398	154 471	180 713	186 693	197 514
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		1 530		1 575	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	50 000	50 000	100 000	600 000	165 000
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		23 690	26 708	70 937	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
RESULTAT DE L'EXERCICE		79 150	-134 327	68 773	598 975	150 470
RESULTAT N-1		16 512	95 662	-38 665	30 108	629 083
RESULTAT A REPORTER		95 662	-38 665	30 108	629 083	779 553
EPARGNE D'EXPLOITATION		314 153	460 170	428 810	365 142	157 682
EPARGNE BRUTE		275 669	405 718	371 105	328 573	142 444
EPARGNE NETTE		201 901	327 710	297 945	271 407	89 517
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12		632 187	558 418	480 411	348 496	297 157

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

7.2 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie de l'assainissement.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		659 200	757 762	662 735	684 635	649 397
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	178 179	229 714	232 323	248 012	245 335
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	169 000	208 921	206 215	200 000	199 512
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	86 277	100 000	891		
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 374	124 973	142 017	137 622	147 878
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	29 661	9 044	1	15 906	8 090
66	CHARGES FINANCIERES	56 307	53 086	50 120	71 371	37 538
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 402	31 147	30 659	11 723	11 043
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		877	510		
RECETTE D'EXPLOITATION		790 915	819 100	757 145	756 541	726 029
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	770 844	793 543	740 605	746 321	725 221
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	13 922	18 637	16 525		
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5			700	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 143	6 920	15	9 040	613
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				480	196
RESULTAT DE L'EXERCICE		131 715	61 338	94 410	71 906	76 632
RESULTAT N-1		327 025	458 740	520 078	64 488	46 395
RESULTAT A REPORTER		458 740	520 078	614 488	136 395	123 027
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		85 487	147 770	236 954	162 249	115 036
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		495		90	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	65 956	68 711	208 487	68 453	66 702
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	19 531	78 564	28 467	93 707	48 334
RECETTE D'INVESTISSEMENT		131 921	125 468	142 017	700 824	237 878
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	126 374	124 973	142 017	137 622	147 878
041	OPERATIONS PATRIMONIALES		495		90	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				550 000	90 000
13	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	5 547			13 113	
RESULTAT DE L'EXERCICE		46 435	-22 302	-94 937	538 575	122 842
RESULTAT N-1		242 529	288 964	266 662	171 725	710 300
RESULTAT A REPORTER		288 964	266 662	171 725	710 300	833 142
EPARGNE D'EXPLOITATION		351 310	273 545	317 701	298 309	280 373
EPARGNE BRUTE		258 089	187 188	236 937	209 048	224 315
EPARGNE NETTE		192 134	118 477	28 450	140 596	157 613
CAPITAL RESTANT DU		1 201 267	1 135 311	858 113	789 661	722 959

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

7.3 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE DES POMPES FUNEBRES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Pompes Funèbres Municipales.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		7 436	8 119	9 330	6 759	6 772
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	385	203	2 491		95
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 339	6 340	6 312	6 312	6 312
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		975	1		
66	CHARGES FINANCIERES	712	601	526	447	365
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RECETTE D'EXPLOITATION		8 800	8 800	9 108	9 500	10 630
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	8 800	8 800	9 033	9 500	10 630
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			75		
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 364	681	-221	2 741	3 858
RESULTAT N-1		24 185	25 550	26 231	26 009	28 750
RESULTAT A REPORTER		25 550	26 231	26 009	28 750	32 608
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		1 503	7 109	1 649	1 728	1 810
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 503	1 574	1 649	1 728	1 810
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		5 535			
RECETTE D'INVESTISSEMENT		6 339	6 340	6 312	6 312	6 312
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 339	6 340	6 312	6 312	6 312
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 836	-769	4 662	4 584	4 502
RESULTAT N-1		15 506	20 342	19 572	24 235	28 819
RESULTAT A REPORTER		20 342	19 572	24 235	28 819	33 320
EPARGNE D'EXPLOITATION		8 415	7 622	6 542	9 500	10 535
EPARGNE BRUTE		7 703	7 021	6 015	9 053	7 325
EPARGNE NETTE		6 200	5 447	4 366	7 325	5 515
CAPITAL RESTANT DU		14 228	12 725	11 151	7 774	5 964

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

7.4 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente son service industriel et commercial de la régie des Panneaux Photovoltaïques de la salle polyvalente.

Compte	Libellé	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION						
DEPENSE D'EXPLOITATION		22 521	22 443	19 399	18 741	19 522
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 345	4 889	2 111	1 726	2 789
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213	14 213	14 213	14 213	14 213
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1				
66	CHARGES FINANCIERES	3 961	3 341	3 075	2 802	2 520
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
RECETTE D'EXPLOITATION		60 634	31 834	30 730	31 581	30 397
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	31 101	30 500	29 396	30 247	29 063
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1	1	1	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 200				
RESULTAT DE L'EXERCICE		38 113	9 391	11 331	12 841	10 875
RESULTAT N-1		92 898	131 011	140 403	151 734	164 575
RESULTAT A REPORTER		131 011	140 403	151 734	164 575	175 449
INVESTISSEMENT						
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		9 481	9 737	10 002	10 274	10 556
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 333	1 333	1 333	1 333	1 333
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 148	8 404	8 668	8 941	9 222
RECETTE D'INVESTISSEMENT		14 213	14 213	14 213	14 213	14 213
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 213	14 213	14 213	14 213	14 213
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 732	4 476	4 211	3 939	3 657
RESULTAT N-1		34 040	38 772	43 248	47 460	51 398
RESULTAT A REPORTER		38 772	43 248	47 460	51 398	55 055
EPARGNE D'EXPLOITATION		26 756	25 612	27 286	28 522	26 274
EPARGNE BRUTE		50 994	22 271	24 211	25 720	23 754
EPARGNE NETTE		42 847	13 867	15 542	16 779	14 532
CAPITAL RESTANT DU		119 517	111 370	102 966	85 356	76 134

NOTE DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

7.5 – LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE ZAC PORTERIE BARCELLONE

La Commune de L'Isle Jourdain dispose d'un budget annexe pour gérer de façon transparente l'aménagement de la ZAC Porterie Barcelone.

Compte	Libellé	CA 2023	CA 2024
EXPLOITATION			
DEPENSE D'EXPLOITATION		62 111	140 092
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	62 111	77 980
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		62 111
RECETTE D'EXPLOITATION		62 111	140 091
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 111	140 091
RESULTAT DE L'EXERCICE		0	-1
RESULTAT N-1		0	0
RESULTAT A REPORTER		0	-1
INVESTISSEMENT			
DEPENSE D'INVESTISSEMENT		62 111	140 091
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	62 111	140 091
RECETTE D'INVESTISSEMENT		75 000	142 111
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		62 111
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	75 000	80 000
RESULTAT DE L'EXERCICE		12 889	2 020
RESULTAT N-1		0	12 889
RESULTAT A REPORTER		12 889	14 908